

AVIS A LA POPULATION

COVID-19 (coronavirus)

Informations, recommandations et mesures sanitaires – n°5

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le Conseil fédéral s'est à nouveau exprimé sur le calendrier d'allègement des mesures restrictives destinées à freiner la propagation du coronavirus Covid-19, le mercredi 27 mai 2020.

Il a notamment été décidé que la Suisse ne se trouverait plus en « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies (LEp), à partir du 19 juin 2020. Dès cette date, le Conseil d'Etat vaudois a également décidé de lever « l'état de nécessité » dans lequel se trouvait le Canton depuis le milieu du mois de mars.

Le Conseil fédéral a autorisé à nouveau les rencontres spontanées dans l'espace public, jusqu'à 30 personnes. Les manifestations et les rassemblements publics sont quant à eux autorisés jusqu'à 300 personnes, à condition qu'un plan de protection ait été mis en place et qu'une personne soit désignée pour le faire respecter.

A ce propos, nous vous informons que les festivités liées à la Fête nationale, prévues le 31 juillet 2020 à Cossonay et le 1^{er} août 2020 à Allens, n'auront malheureusement pas lieu cette année, compte tenu des règles édictées par la Confédération pour la tenue des manifestations.

Pour ce qui concerne notre Commune, **nous vous annonçons que l'action d'entraide pour les personnes à risque est terminée** et que les restrictions liées au nombre de personnes présentes simultanément dans l'enceinte du Centre de tri des déchets ont été levées. Il en va de même pour les places publiques telles que la place de jeu ou le tartan du Pré aux Moines, la zone sportive de Marche, etc.

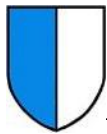
Par ailleurs, vous remarquerez probablement que certains cafés-restaurants occupent une partie du domaine public avec leur terrasse. La Municipalité leur a donné cette possibilité afin de leur permettre d'accueillir un plus grand nombre de clients pendant la période estivale et ce au moins jusqu'à la fin du mois d'août 2020.

En outre, consciente des difficultés actuelles auxquelles font face les commerçants et indépendants de la localité, la Municipalité a mis en place une action de soutien en leur faveur, en collaboration avec la Société de Développement de Cossonay (SDC) et l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM). Un flyer d'information à ce sujet sera distribué dans votre boîte aux lettres cette fin de semaine et nous espérons que chacun y réservera un bon accueil.

Enfin, nous vous rappelons que les mesures d'hygiène et de distanciation sociale (2 mètres), sont toujours à l'ordre du jour.

Nous vous remercions d'avance pour la poursuite de vos efforts afin que d'éviter que nous subissions une deuxième vague d'infections dans les prochains mois.

LA MUNICIPALITE



Numéros de téléphone et sites Internet de référence :

- Greffe municipal
021/863.22.00
secretariat@cossonay.ch
www.cossonay.ch
- Office fédéral de la santé publique :
www.bag.admin.ch
- Etat de Vaud :
www.vd.ch/coronavirus

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

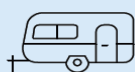
Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

30

Rassemblements de
30 personnes max.
(à partir du 30 mai)



Théâtres et
cinémas



Campings



Discothèques et
boîtes de nuit

300

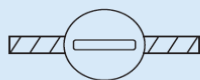
Manifestations de
300 personnes max.



Zoos et jardins
botaniques



Établissements
de loisirs



Frontières vers D, A, F
(à partir du 15 juin)



Tous les
entraînements
sportifs



Piscines et centres
de bien-être



Grands groupes
dans les restaurants



Camps de vacances
(300 pers. max.)



Enseignement présentiel
(secondaire II, niveau tertiaire
et autres formations)



Remontées
mécaniques



Services de
prostitution

Interdits

30+

Rassemblements de
plus de 30 personnes
dans l'espace public

300+

Manifestations de plus
de 300 personnes



Compétitions sportives
avec contacts
physiques rapprochés

Les consignes suivantes demeurent



Garder ses
distances



Porter un masque si
on ne peut pas garder
ses distances



Observer les
règles d'hygiène



Télétravail
si possible

